



Assemblée générale

Distr. générale
4 décembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2016-2017

**Prévisions de dépenses relatives aux missions
politiques spéciales, aux missions de bons offices
et aux autres initiatives politiques autorisées
par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité**

**Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires sur le projet de budget-
programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Table des matières

	<i>Page</i>
Missions politiques spéciales et abréviations correspondantes	2
I. Introduction	4
II. Prévisions pour l'exercice biennal 2016-2017	5
III. Récapitulatif des ressources demandées pour 2016	7
IV. Observations et recommandations générales.....	18
V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer.....	26



Missions politiques spéciales et abréviations correspondantes

Missions politiques spéciales

Groupe thématique I

Conseiller spécial pour le Myanmar

Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre

Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide

Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental

Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs

Groupe thématique II

Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée

Groupe d'experts sur le Libéria

Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

Groupe d'experts sur le Soudan

Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée

Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran

Groupe d'experts sur la Libye

Groupe d'experts sur la République centrafricaine

Groupe d'experts sur le Yémen

Groupe d'experts sur le Soudan du Sud*

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive

Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

* Missions créées en 2015.

Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies*

Groupe thématique III

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)**

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)**

Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)**

Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)**

Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB)***

Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)

Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne (Mission conjointe OIAC-ONU)**

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)

Abréviations diverses

Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA)

Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)

** Missions terminées en 2014.

*** Mission devant se terminer à la fin de 2015.

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/70/348 et Add.1 à 6). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des compléments d'information et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 décembre 2015.

2. Le montant estimatif net des dépenses à prévoir pour les 35 missions politiques spéciales existantes, soit 566 321 700 dollars, est détaillé dans les rapports du Secrétaire général (A/70/348 et Add.1 à 6; voir également le paragraphe 3 ci-après). Le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348) donne un aperçu général des prévisions de dépenses pour 2016 concernant ces 35 missions politiques spéciales et des questions transversales connexes, tandis que cinq de ses additifs couvrent les besoins propres aux missions relevant des groupes thématiques I, II et III et aux deux plus grandes missions, à savoir la MANUA et la MANUI (A/70/348/Add.1 à 5). Le projet de budget du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (Groupe thématique I) fait l'objet d'un additif distinct (A/70/348/Add.6)¹. Dans le présent rapport, le Comité consultatif examine les questions de nature transversale qui intéressent l'ensemble des missions politiques spéciales, et tandis que les observations et recommandations qu'il a formulées au sujet des projets de budget des différentes missions relevant des groupes thématiques I à III, de la MANUA et de la MANUI, ainsi que du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, sont présentés dans ses rapports correspondants (A/70/7/Add.11 à 16).

3. Des prévisions de dépenses supplémentaires d'un montant de 5 030 800 dollars, afférentes à une nouvelle mission – Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies – sont présentées dans le rapport paru sous la cote A/70/348/Add.7 et Corr.1. Le rapport correspondant du Comité consultatif sera publié sous la cote A/70/7/Add.17. Ces prévisions ne sont pas prises en compte dans le montant net des dépenses à prévoir pour les 35 missions politiques spéciales existantes (566 321 700 dollars), dont il est question dans le rapport principal du Secrétaire général (A/70/348; voir ci-dessus, par. 2), et ne sont donc pas examinées dans le présent rapport. Le Comité consultatif note que si ce montant supplémentaire avait été pris en compte, le montant net des dépenses à prévoir pour 2016 s'élèverait à 571 352 500 dollars pour un total de 36 missions politiques spéciales, c'est-à-dire les 35 missions reconduites et la nouvelle mission (voir également plus bas, tableau 1).

¹ Au paragraphe 10 de son rapport principal (A/70/348), le Secrétaire général explique pourquoi il a établi un additif distinct.

Point sur les mandats des missions et les missions créées ou devant s'achever en 2015

4. Dans son rapport, le Secrétaire général communique des renseignements sur le mandat des 35 missions reconduites pour lesquelles il présente des prévisions de dépenses pour 2016 (A/70/348, par. 5 à 7; voir aussi plus haut, par. 3), à savoir : a) la durée du mandat de 12 missions n'est pas limitée; b) le mandat de 21 missions expirera en 2016 ou plus tard; c) le mandat d'une mission nouvelle est en cours d'examen par l'Assemblée générale²; et d) le mandat d'une mission expirera en 2015³.

5. Une nouvelle mission relevant du groupe thématique II, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud, a été créée par la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité en date du 3 mars 2015, pour une période initiale de 13 mois. Dans sa résolution 69/274 B, l'Assemblée générale en a approuvé le budget pour 2015 (A/70/348, par. 8).

6. La MENUB, qui relève du groupe thématique III, n'est pas comprise dans les 35 missions politiques spéciales qui doivent se poursuivre en 2016, car elle devrait achever ses activités d'ici la fin de 2015. Elle a été créée le 1^{er} janvier 2015 pour observer les observations au Burundi (durant et après le scrutin) et en rendre compte au Conseil de sécurité, conformément à la résolution 2137 (2014) du Conseil (A/70/348, par. 9).

II. Prévisions pour l'exercice biennal 2016-2017

7. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution relative à l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (résolution 69/264), l'Assemblée générale a décidé que l'estimation préliminaire des ressources à inscrire au projet de budget-programme pour cet exercice comprendrait, au titre des missions politiques spéciales, un montant de 1 130 400 000 dollars qui devrait être pris en compte dans ledit projet de budget-programme, et que les dépenses additionnelles continueraient d'être traitées conformément aux dispositions de sa résolution 41/213.

8. Le Comité consultatif rappelle qu'au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour 2016-2017 (A/70/7, par. II.2) un crédit de 1 124 400 000 dollars a été demandé pour l'ensemble de l'exercice biennal au titre des missions politiques spéciales. Ce montant représente une diminution de 6 000 000 dollars par rapport à l'estimation préliminaire de 1 130 400 000 dollars retenue par l'Assemblée générale dans sa résolution sur l'esquisse budgétaire. Selon le Secrétaire général, cette diminution s'explique en partie par la réduction nette de 30 millions de dollars qui doit découler des gains d'efficacité attendus au titre des

² Les prévisions de dépenses relatives au Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Myanmar, dont le mandat émane de l'Assemblée générale, seront présentées dans un état d'incidences sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, sous réserve de la décision que prendra la Troisième Commission. Ces prévisions figurent également dans les documents A/70/348 et Add.1 afin de donner une vue d'ensemble des dépenses prévues pour toutes les missions politiques spéciales.

³ Les prévisions de dépenses afférentes au Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée sont présentées dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité prorogerait le mandat de la mission en 2016.

composantes d'appui aux programmes relevant de chaque chapitre, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée (A/70/6 (Introduction), par. 31). Le Comité consultatif a fait des observations à ce sujet dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7, par. 42 à 45). Ayant demandé comment la réduction de 6 000 000 dollars proposée pour les missions politiques spéciales serait ventilée, le Comité a été informé que la réduction découlant des gains d'efficience n'était pas ventilée par mission. Il note par ailleurs que, sur le montant total de la réduction de 6 223 900 dollars proposée au chapitre 3 au titre des gains d'efficience escomptés, un montant de 223 900 dollars était prévu pour le Département des affaires politiques et concernait les postes et autres objets de dépense, tandis qu'un montant de 6 000 000 dollars était prévu pour les missions politiques spéciales et concernait les ressources autres que celles allouées aux postes (A/70/6 (Sect.3), par. 3.23 à 3.25).

9. En ce qui concerne les crédits demandés pour les exercices biennaux 2012-2013 et 2014-2015, le Comité consultatif rappelle ce qui suit :

a) En ce qui concerne l'exercice biennal 2012-2013, un montant de 1 083 millions de dollars était demandé dans le projet de budget-programme pour l'ensemble de l'exercice, avec pour les missions en cours une réduction de 35 millions de dollars qui devait résulter de la mise en œuvre plus rentable et plus rationnelle des objectifs et des mandats (voir A/66/7, par. 26 et 27 et II.14 à II.18). Le montant total des dépenses de l'exercice biennal s'est établi à 1 179,2 millions de dollars (voir plus loin, tableau 1);

b) En ce qui concerne l'exercice biennal 2014-2015, un montant de 1 081 millions de dollars est prévu au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, soit une réduction de 32 millions de dollars par rapport à l'enveloppe de 1 113 millions de dollars proposée par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire (voir A/68/7, par. II.2 et II.22 à II.27). Selon le Secrétaire général, cette réduction faisait suite à la résolution de l'Assemblée générale concernant l'esquisse budgétaire afférente à cet exercice (résolution 37/248) et tenait compte des réductions prévues au titre des frais de consultants et des frais de voyage du personnel et des experts (voir A/68/7/Add.10, par. 14 et 15). Le montant estimatif des dépenses de l'exercice s'élève à 1 177,5 millions de dollars, soit 581 900 000 dollars pour les dépenses effectivement engagées en 2014 et 595 500 000 dollars pour les dépenses prévues en 2015 (voir plus loin, tableau 1 et par. 12).

10. En ayant fait la demande, le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau indiquant le nombre total de missions, l'effectif civil et les crédits approuvés et les dépenses de la période allant de 2008 à 2015, ainsi que les prévisions correspondantes pour 2016 (voir tableau 1).

Tableau 1
**Récapitulatif des ressources financières et humaines allouées
 aux missions politiques spéciales, 2008-2016**

(En millions de dollars des États-Unis)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 ^a (propositions)
Nombre de missions en cours	30	27	27	32	33	38	38	36	36
Effectif civil approuvé	4 929	4 690	5 186	4 836	4 800	4 080	4 302	3 740	3 648
Budgets approuvés	402,0	474,7	516,1	676,5	600,3	599,9	597,8	590,1	571,3
Dépenses ^b	405,4	447,9	549,0	627,2	613,9	565,3	581,9	595,5 ^c	À déterminer

^a Au titre des 35 missions en cours (A/70/348 et Add.1 à 6) et d'une nouvelle mission (A/70/348/Add.7) (voir plus haut, par. 3).

^b On notera que, dans certains cas, les dépenses annuelles dépassent les crédits approuvés; cependant, les dépenses biennales tiennent compte du montant révisé des crédits ouverts pour l'ensemble de l'exercice.

^c Dépenses prévues pour 2015.

11. **Compte tenu des éléments d'information présentés plus haut dans les paragraphes 7 à 9, le Comité consultatif est d'avis qu'il aurait fallu justifier la réduction de 6 millions de dollars proposée pour les missions politiques spéciales au titre des gains d'efficacité attendus durant l'exercice biennal 2016-2017. Par ailleurs, le Comité réaffirme que le financement des missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal dépendra des décisions que pourront prendre l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité de créer ou de renouveler des mandats. Ces prévisions sont donc susceptibles d'évoluer. Au vu de l'expérience passée, qui montre qu'il n'est pas possible d'établir des prévisions précises pour ce type de missions, le Comité consultatif considère que le montant de la réduction des dépenses prévue par le Secrétaire général en ce qui concerne les missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2016-2017 traduit peut-être un optimisme excessif (voir A/66/7, par. 27).**

III. Récapitulatif des ressources demandées pour 2016

Exécution du budget de l'exercice 2014-2015

12. Comme le montre le tableau 3 du rapport du Secrétaire général (A/70/348), le montant estimatif des dépenses prévues pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 1 177,5 millions de dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établit au total à 1 187,9 millions de dollars⁴. Le montant total du solde inutilisé (10,4 millions de dollars) s'explique principalement par les soldes des missions relevant du groupe thématique I (2,6 millions de dollars) et du groupe thématique II (5,2 millions d'euros) et par celui de la MANUI (2,2 millions de dollars). Le tableau 4 du même rapport donne le récapitulatif des principaux facteurs des écarts importants entre les

⁴ Ce montant comprend les dépenses de cinq missions non reconduites ou en voie d'achèvement (BINUCA, BNUB, MENUB, BINUCSIL et Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU), mais pas l'engagement de dépenses de 2,6 millions de dollars autorisé au titre de la MENUB par le Comité consultatif (1,5 million de dollars) et par le Secrétaire général (1,1 million de dollars), qui sera pris en considération dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015.

crédits ouverts et les dépenses prévues de l'exercice 2014-2015 pour les 35 missions qui devraient se poursuivre jusqu'en 2016.

Dépenses prévues pour 2016

13. Le montant net des dépenses prévues en 2016 pour les 35 missions politiques spéciales reconduites s'établit à 566 321 700 dollars (voir plus haut, par. 3), ce qui représente une diminution de 12 071 600 dollars, (soit 2,1 %) par rapport au montant de 578 393 300 dollars approuvé pour 2015 (A/70/348, tableau 5). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que la sûreté et à la sécurité du personnel faisaient partie des éléments pris en considération pour établir ces prévisions budgétaires et qu'elles n'en pâtiraient donc pas. Les observations et recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet des prévisions de dépenses des différentes missions sont consignées dans les rapports pertinents (A/70/7/Add.11 à 16).

14. Les variations par groupe thématique sont récapitulées dans le tableau 5 et expliquées aux paragraphes 69 et 71 du rapport du Secrétaire général (A/70/348), où il est indiqué que, par rapport au budget approuvé de 2015, les prévisions pour 2016 représentent une hausse des dépenses prévues pour les missions relevant du groupe thématique I (2,4 millions de dollars, soit 6,7 %) et du groupe III (7,1 millions de dollars, soit 3,9 %) et une baisse de celles prévues pour les missions relevant du groupe thématique II (1,4 million de dollars, soit 3,9 %), pour la MANUA (4,1 millions de dollars, soit 2,2 %) et pour la MANUI (16,1 millions de dollars, soit 11,8 %). Un récapitulatif des principaux facteurs contribuant aux variations pour chaque mission est donné dans le tableau 4.

15. Un récapitulatif des ressources demandées pour 2016, par catégorie de dépenses, par rapport aux crédits ouverts pour 2014-2015, est présenté dans le tableau 2 ci-après. Il en ressort que la baisse générale de 12 millions de dollars prévue pour 2016 tient à la réduction des dépenses de fonctionnement (21,6 millions de dollars), qui est en partie contrebalancée par l'augmentation proposée des dépenses afférentes aux contingents et au personnel de police (1,6 million de dollars) et au personnel civil (7,9 millions de dollars) (voir A/70/348, tableau 9).

Tableau 2

Récapitulatif des ressources nécessaires, par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	2014-2015			Montant nécessaire pour 2016 ^a			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Montant nécessaire pour 2015	Total	Dépenses non renouvelables	Variation 2015-2016
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)
I. Militaires et personnel de police	36 926,4	35 532,8	1 393,6	21 326,6	22 880,4	–	1 553,8
II. Personnel civil	631 228,0	632 298,6	(1 070,6)	314 931,9	322 875,0	–	7 943,1
III. Dépenses opérationnelles	460 609,8	450 756,2	9 853,6	242 134,8	220 566,3	14 826,9	(21 568,5)
Total net	1 128 764,2	1 118 587,6	10 176,6	578 393,3	566 321,7	14 826,9	(12 071,6)

Catégorie	2014-2015			Montant nécessaire pour 2016 ^a			
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Montant nécessaire pour 2015	Total	Dépenses non renouvelables	Variation 2015-2016
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (5) - (4)
Missions terminées^{b,c}	59 108,3	58 863,1	245,2	11 697,9	–	–	(11 697,9)
Total général	1 187 872,5	1 177 450,7	10 421,8	590 091,2	566 321,7	14 826,9	(23 769,5)

^a Hors ressources supplémentaires de 5 millions de dollars demandées pour la nouvelle mission (Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU).

^b BINUCA, BNUB, MENUB, BINUCSIL et Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe OIAC-ONU.

^c Les crédits ouverts pour la MENUB ne comprennent pas le montant de l'engagement de dépenses de 2,6 millions de dollars autorisé au titre de la MENUB par le Comité consultatif (1,5 million de dollars) et par le Secrétaire général (1,1 million de dollars), qui sera pris en considération dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2014-2015.

Effectifs nécessaires pour 2016

16. Pour les 35 missions politiques spéciales reconduites (voir plus haut, par. 3), le Secrétaire général propose un effectif total de 3 621 postes au titre du personnel civil, contre 3 650 postes approuvés pour 2015, soit une réduction nette de 29 postes. Celle-ci s'explique par la diminution prévue des postes à la MANUA (60), à la MANUI (21) et à la MANUL (8), qui est en partie contrebalancée par des augmentations à la MANUSOM (35), au BRENUAC (14), au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen (5), au BINUGBIS (4), à l'UNSCOL (1) et au BRSAO (1). On trouvera aux tableaux 7 et 10 du rapport du Secrétaire général (A/70/348) des renseignements sur les dépenses de personnel civil prévues pour 2016 par groupe thématique, par catégorie et par classe pour chaque mission. L'annexe V du rapport contient un récapitulatif des changements proposés pour les missions. Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les prévisions de dépenses sur les différentes missions sont consignées dans les rapports pertinents (A/70/7/Add.11 à 16).

17. Le Comité consultatif rappelle que, lors de son examen du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16, il avait été informé que, depuis l'harmonisation des conditions d'emploi et la désignation des missions depuis 2010 comme lieu d'affectation famille autorisée ou lieu d'affectation famille non autorisée, la nécessité de classer les emplois s'était étendue à toutes les opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux missions politiques spéciales (A/69/860, par. 59). Le Comité a demandé à recevoir des éléments d'information sur l'état d'avancement des opérations de classement des emplois concernant les missions politiques spéciale, dont le nombre de postes reclassés ou déclassés d'une ou deux classes, et les incidences financières correspondantes. Il a été informé que le classement préliminaire des postes de 18 missions politiques spéciales avait abouti au reclassement de postes d'administrateur recruté sur le plan national, d'agent local et d'agent du Service mobile. Le nombre de postes qui avaient été, à titre préliminaire, reclassés ou déclassés étaient les suivants : a) 192 postes reclassés à la classe supérieure; b) 3 postes reclassés de deux classes; c) 6 postes déclassés d'une classe; d) 5 postes déclassés de deux classes. Le Comité a en outre appris que les incidences financières de ces modifications seraient prises en compte dans le projet de budget

pour 2017. **Le Comité consultatif reviendra sur la question du classement des postes des missions politiques spéciales lorsqu'il procédera à son examen de la gestion des ressources humaines.**

Taux de vacance et postes vacants

18. Le Comité consultatif a reçu des éléments d'information sur les taux de vacance retenus dans le projet de budget pour 2015, les taux effectivement constatés pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2015, les taux effectifs au 30 septembre 2015, les taux moyens prévus pour 2015 et les taux retenus pour 2016 pour les missions politiques spéciales. Ses observations et recommandations sur les taux de vacance des postes des différentes missions sont consignées dans les rapports pertinents (A/70/7/Add.11 à 16).

19. Un taux de vacance unique a été appliqué pour estimer les effectifs qui seront nécessaires en 2016 dans les missions politiques spéciales. Le Comité consultatif rappelle que, lors de son examen du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017, il a fait valoir qu'étant donné la longueur persistante des délais de recrutement aux nouveaux postes, il convenait de continuer d'appliquer des taux de vacance différents aux nouveaux postes et aux postes existants, et indiqué n'être toujours pas convaincu des avantages que présentait l'application d'un taux de vacance unique. Il a recommandé à l'Assemblée générale l'application d'un taux de vacance de 50 % pour les nouveaux postes d'administrateur et de 35 % pour les nouveaux postes d'agent des services généraux lors de l'établissement du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/7, par. 57). **En conséquence de quoi, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'appliquer aux nouveaux postes demandés dans les prévisions de dépenses pour 2016 concernant les missions politiques spéciales différents taux de vacance que ceux retenus pour les postes et emplois de temporaire dans le budget-programme et de lui communiquer les renseignements correspondants.**

20. Le Comité consultatif a reçu également des éléments d'information sur les postes vacants depuis au moins deux ans, soit 16 postes dans trois missions au total (3 à la MANUA, 9 à la MANUI et 4 au Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie). **Le Comité consultatif réaffirme que, de façon générale, il convient d'examiner en quoi les postes restés vacants depuis au moins deux ans demeurent nécessaires et de justifier leur maintien dans les projets de budget. Faute de quoi, il convenait d'en proposer la suppression. Le Comité réaffirme également que, dans ses futures prévisions budgétaires, le Secrétaire général devrait continuer à fournir des informations sur les postes des missions politiques spéciales qui étaient vacants, le cas échéant, depuis au moins deux ans (A/69/628, par. 18). Il rappelle le principe général en vertu duquel tous les postes devraient être pourvus rapidement.**

Méthode de calcul des coûts standard concernant le personnel

21. Lors de l'examen des prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2015, le Comité consultatif a noté que les dépenses de personnel étaient calculées selon des méthodes différentes selon qu'il s'agissait de missions administrées par le Département des affaires politiques ou de missions administrées par le Département de l'appui aux missions. Il a estimé que les méthodes devaient

être améliorées et appliquées de manière systématique pour toutes les missions politiques spéciales et opérations de maintien de la paix, et tout écart opéré pour une mission donnée devait être clairement expliqué dans les projets de budget, dans un souci de transparence (A/69/628, par. 19 et 20). Il constate que comme suite à sa recommandation, la méthode servant au calcul des coûts salariaux standard pour le personnel des missions de maintien de la paix a été appliquée à tous les postes soumis à recrutement international dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2016, tandis que pour les dépenses communes de personnel au coût standard, on a calculé le pourcentage des dépenses communes de personnel effectives par rapport aux traitements nets (y compris l'indemnité de poste) pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2015. Les prévisions de dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national continuent d'être établies en fonction des traitements effectifs des différentes classes et des échelons et du niveau des dépenses communes de personnel enregistré par le passé dans le lieu d'affectation concerné (A/70/348, par. 54 à 57). **Le Comité accueille favorablement le fait que les coûts salariaux standard du personnel des missions politiques spéciales recruté sur le plan international soient calculés selon une méthode commune à des fins de transparence et de comparaison des coûts entre les missions.**

Ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique, y compris le matériel en réserve

22. Au paragraphe 58 de son rapport (A/70/348), le Secrétaire général indique que le Département de l'appui aux missions a examiné les dotations en véhicules et en matériel informatique des missions politiques spéciales et les a alignées, dans la mesure du possible, sur les ratios qu'il avait fixés et qui avaient été promulgués dans le Manuel des coûts et coefficients standard. Ainsi, les dotations proposées pour 2016 l'ont été sur la base des prévisions de déploiement de personnel pour cet exercice, plutôt que sur la base de l'effectif autorisé. On trouve dans les tableaux 1 et 2 du rapport du Secrétaire général des renseignements sur les ratios de dotation en véhicules et en matériel informatique pour l'ensemble des missions politiques spéciales auxquelles le Département de l'appui aux missions apporte son soutien. Les tableaux montrent qu'il est proposé de doter les missions politiques spéciales de 671 véhicules, soit 8,2 % de plus que la dotation standard (620), et de 3 763 ordinateurs, y compris le matériel en réserve, soit 1 % de plus que la dotation standard (3 729) (voir par. 27).

23. En ce qui concerne la dotation en véhicules proposée en 2016 pour plusieurs missions politiques spéciales, le Secrétaire général indique qu'elle est très éloignée de la dotation standard, tant en pourcentage qu'en valeur nominale. Il fournit des explications concernant les écarts au paragraphe 59 et dans le tableau 1 de son rapport pour les missions pour lesquelles la dotation proposée est plus élevée que la dotation standard (les Bureaux des Envoyés spéciaux pour la Syrie et le Sahel, le BINUGBIS, la MANUSOM, la MANUA et la MANUI) et pour celles pour lesquelles la dotation proposée est inférieure à la norme (le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen et la MANUL) (voir par. 24). Le Comité consultatif fait part de ses observations et recommandations concernant la dotation en véhicules de telle ou telle mission dans ses rapports correspondants (A/70/7/Add.11 à 16).

24. Le Secrétaire général indique que la MANUL a été réinstallée à Tunis, qui est un lieu d'affectation famille autorisée; les ratios standard ne sont donc plus

applicables (le nombre de véhicules proposés en 2016 pour la Mission s'établit à 21, contre 55 pour une dotation standard). Le Comité consultatif note toutefois qu'il est proposé de doter le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, qui se trouve à Nairobi, de 10 véhicules, soit le nombre prévu pour une dotation standard (A/70/348, tableau 1). Il a été informé que la dotation en véhicules de l'Office des Nations Unies à Nairobi était guidée par les principes en vigueur pour tous les bureaux permanents des Nations Unies⁵, mais qu'il n'était pas prévu un nombre précis de véhicules pour les missions politiques spéciales se trouvant dans des lieux d'affectation famille autorisée, les véhicules étaient donc affectés aux missions en fonction de leurs besoins opérationnels (voir A/70/7/Add.11, par. 31). **Le Comité prend note des anomalies concernant la dotation en véhicules des missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée, dans lesquels ne s'appliquent ni les ratios standard fixés dans le Manuel des coûts et coefficients standard pour les opérations de maintien de la paix, ni les principes concernant la mise à disposition et l'utilisation de véhicules de fonction dans les bureaux permanents des Nations Unies. Il convient de disposer de principes cohérents pour les missions politiques spéciales établies dans des lieux d'affectation famille autorisée.**

25. Le Comité consultatif constate l'absence de principes généraux régissant la dotation en véhicules des missions politiques spéciales opérant dans des lieux d'affectation classés dans des catégories différentes. Le Secrétaire général fournit des renseignements dans son rapport sur les ratios appliqués aux 15 missions politiques spéciales auxquelles le Département de l'appui aux missions offre son soutien, compte tenu des ratios standard figurant dans le Manuel des coûts et coefficients standard (voir par. 22.), mais il ne dit rien quant aux ratios appliqués dans les autres missions ni quant aux principes applicables. **Le Comité recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'établir des directives concernant la dotation en véhicules des missions politiques spéciales, dans tous les lieux d'affectation, en tenant compte du mandat, de la taille et des besoins opérationnels de chaque mission, et de lui rendre compte de la question dans le projet de budget pour 2017. Il compte que le Secrétaire général indiquera clairement les modalités d'application de ces directives pour chaque mission politique spéciale.**

26. Le Comité consultatif note également l'absence de critères applicables aux stocks de pièces de rechange et au remplacement des pièces destinées aux véhicules dans les missions politiques spéciales. Dans le cas de la MANUA, il a été informé, comme suite à ses questions, que le montant prévu en 2016 au titre des transports terrestres pour les pièces de rechange (558 100 dollars) couvrirait l'achat de pièces de rechange et les réparations et l'entretien de 309 véhicules, sur la base du coût mensuel moyen pour chaque type de véhicule. **À son sens, le Secrétaire général devrait améliorer la méthode d'établissement des prévisions budgétaires relatives aux stocks de pièces de rechange et au remplacement des pièces utilisées pour les véhicules dans les missions politiques spéciales.**

27. Selon le Secrétaire général, le nombre total d'ordinateurs (3 763) est de 1 % supérieur à la dotation standard, réserves comprises (3 729) (A/70/348, par. 60 et tableau 2). **Toutefois, le Comité consultatif note que le nombre total**

⁵ Instruction administrative ST/AI/2006/1 intitulée « Mise à disposition et utilisation de véhicules de fonction », qui ne s'applique pas aux opérations de maintien de la paix.

d'ordinateurs (3 763), nombre comprenant ceux gardés en réserve, est de 15,6 % supérieur à la dotation standard (3 255).

28. Selon le Secrétaire général, les écarts entre la dotation standard en ordinateurs et la dotation qui est proposée pour 2016 sont principalement imputables à des missions comme la MANUI (205), la MANUA (102) et la MANUSOM (68), car elles ont besoin d'ordinateurs pour leurs installations de formation, leurs cybercafés, leurs services de maintenance informatique et le suivi des véhicules (A/70/348, par. 60). Le Comité consultatif se demande selon quelles modalités les besoins sont définis. Lors de son examen du financement des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2015/16, il a estimé que les coefficients appliqués aux parcs informatiques devraient aussi tenir compte des recommandations concernant le nombre d'ordinateurs réservés à des usages généraux et à des situations d'urgence sécuritaire. Il s'est demandé également s'il fallait continuer d'acheter de nouveaux ordinateurs, sachant que les réserves disponibles dans les missions étaient élevées (voir A/69/839, par. 121). **Le Comité est d'avis que toute directive élaborée dans ce domaine pour les opérations de maintien de la paix devrait également s'appliquer aux missions politiques spéciales.**

Opérations aériennes

29. Le Secrétaire général fournit, à l'annexe IV de son rapport principal (A/70/348), des renseignements, mission par mission, sur le montant des crédits ouverts et des dépenses engagées en 2014, les montants approuvés pour 2015 et le projet de budget pour 2016 concernant les opérations aériennes ainsi que le nombre effectif d'heures de vol en 2014 et le nombre d'heures de vol prévu au budget pour 2015 et 2016. Il indique que ces renseignements sont fournis en réponse à la demande faite par le Comité consultatif pour que la présentation des informations concernant les opérations aériennes soit améliorée (A/69/628, par. 33), demande à laquelle l'Assemblée générale avait souscrit dans sa résolution 69/262 (A/70/348, par. 61).

30. Le montant des ressources demandées pour les transports aériens s'établit à 45,2 millions de dollars pour 2016, tandis que le montant du budget approuvé pour 2015 s'élevait à 59,7 millions de dollars et le montant des dépenses de 2014 se chiffrait à 48,4 millions de dollars (ibid., par. 62 à 65). Cela représente une diminution de 14,5 millions de dollars (24,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2015. Le nombre d'heures de vol prévues pour 2016 devrait passer à 8 060, alors que le nombre effectif d'heures de vol était de 5 810 en 2014 et le nombre d'heures de vol prévues au budget de 2015 était de 7 493. Les ressources prévues pour la MANUI, la MANUA et la MANUSOM représentent 81 % du montant total des crédits demandés au titre des opérations aériennes en 2016. Il est indiqué que la réduction des ressources demandées au titre des transports aériens pour la MANUA, la MANUI et la MANUL est légèrement contrebalancée par une augmentation de celles proposées au titre du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Sanaa n'étant plus desservi par des avions de ligne (voir A/70/7/Add.16, par. 14), et par l'augmentation des prévisions de dépenses de la MANUSOM, qui tient aux nouvelles activités confiées à celle-ci. En ce qui concerne le partage des coûts, en Somalie, l'UNSOA – que le Conseil de sécurité a rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) dans sa résolution 2245 (2015) – et la MANUSOM ont revu leurs arrangements, leurs parts respectives devant passer de 70 % et 30 % à 52 % et 48 % vers la fin de 2016

compte tenu de l'élargissement du mandat de la MANUSOM dans la région, tandis qu'en Afrique de l'Ouest, l'UNOWA, le BINUGBIS, le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel et l'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria maintiennent le même arrangement, leurs parts respectives demeurant inchangées (65 %, 20 %, 10 % et 5 %). **Le Comité consultatif insiste sur le fait que le Secrétaire général devrait continuer à examiner les ressources dont les missions politiques spéciales ont besoin pour leurs opérations aériennes et lui faire rapport à ce sujet dans les projets de budget.**

Voyages

31. Le Comité consultatif rappelle que, lors de l'examen du projet de budget pour 2015, il avait obtenu, pour chacune des missions politiques spéciales, une ventilation détaillée des dépenses prévues pour les voyages en 2015 (voir A/69/628, par. 31). Il a demandé des renseignements détaillés sur les voyages effectués en 2015 par rapport aux voyages prévus pour la même année, renseignements qui ne lui ont pas été communiqués. Le Comité a été informé qu'à moins de consacrer beaucoup de temps et de nombreuses ressources en personnel à l'établissement des données demandées, il n'existait pas de mécanisme permettant d'obtenir une ventilation détaillée du montant effectif des frais de voyage. **Le Comité compte qu'avec la mise en service d'Umoja, des données comparatives relatives aux voyages prévus et aux voyages effectivement entrepris en 2016 seront disponibles dans le cadre de la présentation des prévisions de dépenses des missions politiques spéciales pour 2017.**

32. Le montant des crédits demandés à la rubrique Voyages s'élève à 17,5 millions de dollars pour 2016, ce qui représente une diminution de 2,9 millions de dollars par rapport au crédit de 20,3 millions de dollars ouvert pour 2015 (voir A/70/348, tableau 9). Le Comité consultatif a demandé, pour chacune des missions politiques spéciales, une ventilation détaillée des dépenses prévues pour les voyages en 2016, mais il ne l'a reçue qu'à un stade très avancé de son examen du budget pour 2016 et n'a donc pas pu l'analyser de manière approfondie. **Le Comité croit comprendre qu'une ventilation détaillée des voyages prévus est mise au point dans le cadre de l'établissement des prévisions budgétaires et estime qu'elle devrait être mise à sa disposition, au même titre que les renseignements complémentaires relatifs aux projets de budget.**

33. Se fondant sur les quelques données dont il disposait, le Comité consultatif note un certain nombre de problèmes relatifs aux ressources demandées au titre des voyages, problèmes analogues à ceux qu'il avait recensés dans son précédent rapport sur les missions politiques spéciales en 2015 (A/69/628). Il a constaté que dans certains cas les prévisions de dépenses pour des voyages en avion différaient alors que la destination était la même. Pour les voyages qu'il est prévu d'entreprendre entre Nairobi et la République démocratique du Congo au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, un coût unitaire de 1 200 dollars est inscrit au budget pour la composante Problématique hommes-femmes, alors que le coût unitaire retenu au titre de la composante Affaires politiques est fixé à 3 400 dollars. De même, les prévisions de dépenses varient considérablement pour les voyages que des spécialistes des questions politiques entreprendront entre New York et Brindisi, le coût unitaire étant fixé à 6 800 dollars pour les Groupes d'experts sur le Soudan et sur la Libye, à 6 070 dollars pour le

Groupe d'experts sur le Yémen et à 5 400 dollars pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

34. Il se pourrait aussi que les frais de voyage soient surestimés pour certaines missions politiques spéciales. Par exemple, en moyenne, quatre voyages sont prévus tous les mois entre Bruxelles et Genève au titre du Bureau de l'Envoyé spécial pour la Syrie, pour un montant total de 163 978 dollars (25 voyages de trois jours pour deux personnes et 24 voyages de deux jours pour deux personnes), mais le Comité consultatif a été informé que l'Envoyé spécial et son assistant spécial effectueraient deux voyages par mois pour un coût annuel estimé à 127 200 dollars en 2016 (A/70/7/Add.11, par. 21). De même, bien que des voyages trimestriels soient prévus afin d'informer le Secrétaire général sur l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, sept voyages de cinq jours entre Nairobi et New York sont prévus au budget pour deux membres du personnel du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

35. Enfin, le Comité consultatif note que plusieurs voyages vers la même destination sont prévus au budget pour les mêmes fins et que certains pourraient probablement être combinés, par exemple les voyages envisagés par la MANUA afin d'examiner l'appui qui lui est apporté et de mener des consultations (trois voyages de huit jours entre Kaboul et New York pour un membre du personnel et un voyage de sept jours, également entre Kaboul et New York, pour six personnes), ou encore les voyages prévus par le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs afin d'évaluer la situation politique en République démocratique du Congo (10 voyages de trois jours pour deux membres du personnel).

36. Lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, le Comité consultatif a rappelé que la question des voyages du personnel était à l'examen depuis plusieurs années (A/70/7, par. 106 et 107). L'Assemblée générale a approuvé un certain nombre de mesures de nature à rendre plus efficace et plus rationnelle l'utilisation des ressources prévues pour les voyages en avion et a recommandé dans sa résolution 65/268 [(annexe, par. 2 e)] que le Secrétaire général donne pour consignes aux fonctionnaires d'acheter les billets au moins deux semaines avant leur départ, dans la mesure du possible (voir par. 37). Dans sa résolution 67/254 A, elle a également fait siennes des recommandations du Comité, notamment pour ce qui était de recourir plus fréquemment à la visioconférence, à la téléconférence et à des moyens de communication sur le Web, de se tourner davantage vers le personnel en poste localement ou dans des bureaux régionaux ou sous-régionaux situés à proximité afin d'obtenir l'appui voulu, plutôt que de faire venir du personnel des grands centres, et de réduire le nombre de personnes accompagnant un haut fonctionnaire. **Le Comité réaffirme que les missions doivent, dans la mesure du possible, compenser l'augmentation des crédits demandés au titre des voyages dans certains domaines en recourant ailleurs à d'autres moyens de communication (A/69/628, par. 31).**

37. Se fondant sur les renseignements qu'il a obtenus, le Comité consultatif constate que dans plus de la moitié des missions, plus de 50 % des billets n'avaient pas été achetés 16 jours au minimum avant le voyage, ainsi que les missions sont tenues de le faire, ce qui avait entraîné des surcoûts considérables. **Cette situation tient dans certains cas à la nature des activités confiées aux missions et aux voyages à entreprendre pour les mener à bien ainsi qu'au caractère imprévisible de certains voyages, mais de façon générale le Comité attendait de**

meilleurs résultats de la part des missions. Il recommande donc que le Secrétaire général soit prié de suivre l'application du principe consistant à acheter les billets à l'avance et de prendre de nouvelles mesures afin d'améliorer la programmation des voyages et l'utilisation des ressources qui y sont consacrées (voir A/70/7, chap. I, par. 114). Il estime également que des renseignements chiffrés sur l'application de ce principe par les missions politiques spéciales devraient figurer dans les projets de budget pour 2017.

38. Une question connexe est celle des frais de voyage des jurys composés d'experts qui sont chargés du recrutement pour toutes les missions politiques spéciales. Le Comité consultatif a été informé que le Département de l'appui aux missions puisait dans les fichiers de candidats présélectionnés pour pourvoir les postes vacants dans les missions (comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/250), ces recrutements représentant entre 85 % et 90 % de tous les recrutements dans les missions. Au minimum au nombre de trois, les membres des jurys sont des fonctionnaires spécialistes de tel ou tel domaine en poste dans les missions et des responsables des groupes professionnels qui sont chargés de faire passer les entretiens fondés sur les compétences aux personnes ayant posé leur candidature aux avis de vacance de poste génériques publiés par le Département. Comme les fichiers de candidats présélectionnés établis à l'issue de ces entretiens sont utilisés par toutes les missions, les coûts afférents à l'organisation des campagnes de sélection sont répartis entre les missions sur la base du nombre de postes autorisés à pourvoir sur le plan international. La part revenant à chaque mission fait l'objet d'une rubrique à part dans le projet de budget qui lui est consacré. Le Comité a également été informé que le montant total des dépenses liées aux voyages des membres des jurys était estimé à 1,084 million de dollars pour 2014-2015 et que les prévisions de dépenses s'établissaient à 1,702 million de dollars pour 2016-2017. Dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, le Comité a recommandé que les futurs rapports portant sur l'aperçu général présentent des informations détaillées sur ces jurys, notamment leur nombre, le détail des voyages devant être effectués et des statistiques relatives à la charge de travail, comme le nombre de personnes évaluées et sélectionnées pour inscription dans les différents fichiers (A/69/839, par. 64). **Il estime que des renseignements analogues devraient figurer dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017.**

Consultants

39. Le montant des ressources demandées en 2016 au titre des consultants s'élève à 4 379 700 dollars, soit une diminution de 714 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2015. S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu une ventilation des prévisions de dépenses pour 2016 et note que la présentation des prévisions pourrait être améliorée si l'on détaillait de façon claire et systématique les coûts par composante, par exemple les honoraires prévus pour les consultants et les ressources affectées aux voyages des consultants.

40. Le Comité consultatif constate qu'aucun montant n'est prévu en 2016 au titre des consultants dans le cadre des missions du groupe thématique II, situation qui s'explique par les mesures prises depuis 2010 afin de réduire progressivement le recours aux consultants engagés pour soutenir les groupes d'experts, d'étoffer le fichier de candidats présélectionnés et de recruter des experts dotés des qualifications et des compétences linguistiques voulues. Il a accueilli favorablement

les mesures en question (A/70/7/Add.12, par. 13). **Tout en étant conscient qu'il peut être nécessaire de recourir à des consultants pour bénéficier d'un savoir-faire spécialisé non disponible en interne, le Comité souligne que cette pratique doit être limitée au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses propres compétences internes pour les activités de fond ou les fonctions récurrentes à long terme (A/70/7, par. 116). Il a également formulé des observations et des recommandations sur les ressources proposées au titre des consultants pour le BRENUAC en 2016 (voir A/70/7/Add.13, par. 29).**

Services de sécurité

41. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/274 B, l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 44 de son rapport (A/69/628/Add.2) et prié le Secrétaire général de lui communiquer des informations sur le recours à des sociétés de sécurité privées dans tous les budgets des missions politiques spéciales. Le Comité note que le Secrétaire général présente des renseignements sur les ressources liées à la sécurité à l'annexe VI de son rapport principal (A/70/348), y compris en ce qui concerne la protection rapprochée, les groupes de gardes des Nations Unies et les services de sécurité privés (voir aussi par. 48 à 50 plus bas).

42. Le Secrétaire général indique qu'en février 2015, on dénombrait 15 groupes assurant des services de protection rapprochée dans huit missions (MANUI, MANUA, MANUL, MANUSOM, UNSCO, UNSCOL, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et Groupe d'experts sur le Yémen), deux groupes assurant des services de liaison en matière de sécurité dans deux missions (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et MENUB), et 210 postes autorisés en tout, y compris des postes temporaires (A/70/348, par. 47). De plus, en réponse à une recommandation formulée par le Comité consultatif concernant la protection rapprochée dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales (voir A/68/7/Add.27, par. 7), le Département de la sûreté et de la sécurité a entamé un examen global des ressources liées à la sécurité dans le Secrétariat (Département des opérations de maintien de la paix, Département de l'appui aux missions et Département des affaires politiques) en vue de les regrouper. Il s'agit de tirer le meilleur parti des agents de protection rapprochée et de rationaliser les opérations de protection et les activités connexes (A/70/348, par. 45). S'étant renseigné sur l'incidence du regroupement sur le nombre de postes, le Comité a été informé que le Département en était au stade de la planification et que les activités commenceraient au début de 2016. **Le Comité compte que le Secrétaire général rendra compte des progrès de l'examen et du regroupement des ressources consacrées à la protection rapprochée dans les projets de budget des missions politiques spéciales pour 2017.**

Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local

43. Le Secrétaire général indique qu'en 2016, plusieurs missions politiques spéciales, telles que le BINUGBIS et la MANUI ainsi que le Centre de services mondial à Brindisi, se proposent de pourvoir certains postes par recrutement national en vue de renforcer les capacités locales dans les pays concernés (A/70/348, par. 53). Il signale également que des aspects liés à la sécurité ou d'autres facteurs peuvent limiter l'aptitude de certaines missions, tout particulièrement les plus petites, à transformer les postes soumis à recrutement

international en postes soumis à recrutement local, voire empêcher toute transformation.

44. Dans le cadre de l'examen des opérations de maintien de la paix, le Comité consultatif s'est dit favorable à l'intensification de la transformation de postes et d'emplois pourvus sur le plan international en des postes et emplois pourvus sur le plan national, lorsque cela était possible, notamment afin de renforcer les capacités locales dans les zones des missions avant le départ de celles-ci. Il a admis toutefois que cela dépendrait, en grande partie, de la phase dans laquelle la mission concernée se trouvait et des caractéristiques du marché local du travail, qui varient d'une mission à une autre. À son avis, toute proposition de transformation devrait préserver le caractère impartial des présences de maintien de la paix des Nations Unies (A/68/782, par. 91). **Le Comité se dit de nouveau favorable à la transformation des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement local.**

Questions diverses

45. Ayant examiné les prévisions de dépenses de la MANUI pour 2016, le Comité consultatif accueille favorablement le regroupement de fonctions analogues et attend avec intérêt de recevoir, dans le prochain rapport du Secrétaire général, des renseignements sur les gains d'efficacité obtenus et les enseignements tirés de l'expérience (voir A/70/7/Add.15, par. 20 et 21).

IV. Observations et recommandations générales

Structure et présentation

46. Le Comité consultatif prend note des efforts qui continuent d'être faits pour améliorer la structure et la présentation des projets de budget des missions politiques spéciales pour 2016, comme suite aux observations et recommandations qu'il avait formulées précédemment (A/69/628, par. 33). Désormais, les projets de budget comportent notamment des informations plus complètes sur les ressources demandées au titre des opérations aériennes (A/70/348, annexe IV) et l'exposé des principaux facteurs permettant d'expliquer les importants écarts constatés entre les crédits ouverts et les dépenses prévues pour 2014-2015 (tableau 4), et les variations entre les ressources approuvées pour 2015 et les ressources proposées pour 2016 (tableau 6). **Le Comité consultatif demeure néanmoins convaincu que le Secrétaire général pourrait améliorer encore la présentation de l'information, notamment dans les tableaux, en donnant par exemple les renseignements sur les ouvertures de crédits, les dépenses et les ressources demandées dans l'ordre chronologique (voir A/70/348, tableaux 5, 6, 8 et 9).**

47. Le Comité consultatif, qui avait formulé des observations sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats des missions politiques spéciales dans son précédent rapport (A/69/628, par. 35), note que certaines missions ont fait des progrès à cet égard, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la présentation des renseignements relatifs à l'exécution du budget de l'exercice en cours pour la MANUA (A/70/7/Add.14, par. 6). Il constate toutefois que pour quelques missions, nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès manquent toujours de précision et de clarté s'agissant de ce qui aurait pu être accompli et des activités pour lesquelles on pourra leur demander des comptes. Par exemple, les indicateurs

de succès et la mesure des résultats gagneraient à être plus précis et plus facilement mesurables en ce qui concerne le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban et la MANUL [voir A/70/348/Add.3, tableau 17, indicateurs de succès a) i) à iii), et tableau 23, indicateurs de succès b) et c) i)], ainsi que la MANUI [A/70/348/Add.5, par. 37, indicateur de succès e) ii)]. En outre, les indicateurs de succès relatifs au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie [voir A/70/348/Add.1, tableau 20, indicateur b) i)] manquent encore de clarté en ce qui concerne l'ensemble des groupes d'opposition syriens, qui ne comprend pas ceux que le Conseil de sécurité a inscrits sur sa liste des entités terroristes (voir A/69/628, par. 35), même si ces indicateurs ont été modifiés comme suite à l'observation que le Comité avait formulée dans son rapport précédent. En outre, les cadres de budgétisation du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen doivent encore être revus de manière à rendre compte des activités que celui-ci devrait exécuter compte tenu du renforcement de son rôle par le Conseil⁶ (A/70/348/Add.6, tableau 1, indicateurs a) à c); voir aussi A/70/7/Add.16, par. 10). **Le Comité consultatif reste d'avis que certaines réalisations escomptées et les indicateurs de succès correspondants pourraient être améliorés pour une meilleure adéquation avec les résultats que les différentes missions peuvent raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourra leur demander des comptes au cours de l'exercice concerné (voir A/69/628, par. 35).**

Services de protection rapprochée, groupe de gardes des Nations Unies et sociétés de sécurité privées

48. Aux paragraphes 47 à 49 de son rapport, le Secrétaire général donne des informations sur les services de protection rapprochée fournis aux missions politiques spéciales. Ayant demandé des précisions sur les trois types d'agents de protection rapprochée visés au paragraphe 48, le Comité consultatif a été informé que les agents de sécurité mentionnés à l'alinéa a) dudit paragraphe étaient des administrateurs et des agents du Service mobile recrutés sur le plan international dans les missions du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques et administrés par le Département de l'appui aux missions, alors que ceux dont il était question à l'alinéa c) étaient des agents en tenue du Service de sécurité ou des services généraux faisant partie du Département de la sûreté et de la sécurité qui étaient affectés aux Services de sûreté et de sécurité au Siège, dans les bureaux hors Siège, les commissions régionales et les tribunaux; occasionnellement, ces derniers étaient aussi affectés dans des opérations sur le terrain pour en appuyer les activités opérationnelles dans le cadre d'un prêt temporaire.

49. Le Secrétaire général indique également que les missions politiques spéciales opèrent de plus en plus dans des conditions de sécurité précaires, et que 454 opérations de protection rapprochée ont été menées dans des milieux à moyen ou à haut risque depuis 2011, dans un certain nombre de pays touchés (ibid. par. 46). Le Comité consultatif a demandé des informations sur les critères opérationnels appliqués pour décider de recourir à des équipes de protection rapprochée, à un groupe de gardes des Nations Unies ou à des compagnies de

⁶ Au paragraphe 13 de sa résolution 2216 (2015), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'intensifier ses activités de bons offices afin de permettre la reprise d'un processus de transition politique pacifique, ordonné et sans exclusive, mené par les Yéménites.

sécurité privées. Les renseignements donnés au Comité peuvent être résumés comme suit :

a) Protection rapprochée : les décisions relatives au déploiement et aux effectifs des équipes de protection sont prises sur la base d'évaluations détaillées des menaces et des risques en matière de sécurité, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies (A/59/365, par. 59). Selon la procédure et les directives en vigueur, lorsqu'une haute personnalité a besoin de protection, le conseiller en chef pour la sécurité ou le conseiller pour les questions de sécurité est chargé de procéder à une évaluation des risques touchant la sécurité de celle-ci puis d'adresser au responsable désigné ses recommandations concernant la nécessité de tels services de protection;

b) Groupe de gardes des Nations Unies : toute décision de déployer un groupe de gardes doit être prise sur la base d'une évaluation des risques de sécurité effectuée sous la direction du conseiller en chef pour la sécurité ou du chef du service de sécurité et visant à déterminer : i) si des services de sécurité ou de protection de quelque type que ce soit sont nécessaires; ii) si le pays hôte est à même d'assurer la sécurité et la protection du personnel, des locaux et des biens des Nations Unies; iii) s'il est possible de recourir à d'autres solutions (soldats de la paix ou agents de sécurité des missions); iv) s'il est nécessaire de faire appel à un groupe de gardes pour répondre en partie ou en totalité aux besoins en matière de sécurité; v) quelles sont les compétences requises – police ou armée, par exemple – pour faire face aux risques qui pèsent sur le personnel des Nations Unies. En outre, lorsque le déploiement d'un groupe de gardes est envisagé, le Secrétariat en demande l'autorisation au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, selon l'organe qui a créé ou approuvé la mission;

c) Services de sécurité armés de sociétés privées : le recours à de tels services est possible lorsque toutes les autres solutions, notamment le déploiement d'un groupe de gardes des Nations Unies, ont été épuisées. Lorsque le pays hôte ne veut ou ne peut pas assurer la sécurité des membres du personnel, de leur famille, des locaux et des biens des Nations Unies, des services de sécurité armés doivent en principe être fournis par d'autres États Membres ou par l'entité responsable de la sécurité appropriée du système des Nations Unies. Il est possible, à titre exceptionnel, de recourir aux services de sécurité armés de société privées lorsque les menaces et les besoins des programmes l'exigent, et uniquement lorsque la protection assurée par le pays hôte, l'appui des États Membres intéressés ou les ressources internes des organismes des Nations Unies ne sont pas suffisants.

50. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 67/254 A (sect. V, par.17), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'apporter des précisions sur les critères opérationnels qui justifieraient le recours aux services de sécurité armés d'entreprises privées pour les opérations de l'Organisation au Siège et sur le terrain, et d'en rendre compte dans les rapports pertinents qui lui seraient destinés. **Le Comité consultatif demande que le Secrétaire général communique les renseignements demandés par l'Assemblée générale.**

Appui à la médiation

51. Le Secrétaire général indique que les missions politiques spéciales font partie des principaux bénéficiaires des structures du Siège dans les domaines de la

médiation, des bons offices et de l'assistance électorale. Les envoyés spéciaux et les représentants engagés dans des médiations complexes font fréquemment appel aux experts du Département des affaires politiques pour bénéficier de leurs compétences dans un large éventail d'activités de médiation (A/70/348, par. 25). Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a indiqué qu'au cours des dernières années, l'ONU avait renforcé les moyens à sa disposition en matière de médiation. Le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, dont les services d'expert viennent compléter ceux des autres organismes des Nations Unies, constitue le pivot de l'appui à la médiation au sein du système des Nations Unies, l'équipe de médiateurs de réserve étant l'un des principaux instruments dont dispose l'Organisation pour intervenir rapidement (voir A/69/628, par. 45 à 48).

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Groupe de l'appui à la médiation compte actuellement 10 postes financés par le budget-programme et 9 postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui viennent s'ajouter aux 8 postes de conseiller principal pour la médiation que compte l'équipe de médiateurs de réserve et qui sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires (environ 3,4 millions de dollars par an). Le Comité a également été informé qu'en 2015, l'équipe avait jusqu'à présent été mobilisée pour appuyer les processus de médiation menés par l'ONU ou des entités régionales en rapport avec l'Afghanistan (à l'appui de la MANUA), le Burundi (en collaboration avec l'Ouganda, facilitateur désigné par la Communauté d'Afrique de l'est), la Colombie (à l'appui du Délégué du Secrétaire général à la Sous-Commission chargée des questions relatives à la fin du conflit dans le cadre du processus de paix colombien), la Géorgie (à l'appui du Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève), la Guinée-Bissau (à l'appui du BINUGBIS), le Honduras (aux côtés de l'Organisation des États américains), le Lesotho (à l'appui du Coordonnateur résident), la Libye (à l'appui de la MANUL), le Mali (à l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et au processus de médiation dirigé par l'Algérie), la République centrafricaine (à l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, notamment durant le Forum de Bangui), le Soudan (à l'appui du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine), le Soudan du Sud (à l'appui des pourparlers de paix menés sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement), la Syrie (à l'appui de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie), l'Ukraine (à l'appui de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Coordonnateur résident) et le Yémen (à l'appui de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen).

53. Dans sa résolution 69/262 (sect. IV, par. 10), l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 48 du rapport du Comité consultatif (A/69/628), souligné l'importance des activités de médiation de l'ONU et la nécessité de préserver l'aptitude opérationnelle de celle-ci à déployer et appuyer des missions de médiation, y compris l'utilisation souple de la capacité d'intervention rapide, et prié le Secrétaire général d'étudier toutes les possibilités de financement, y compris celles qui existaient déjà. Ayant posé des questions, le Comité a été informé que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 ne prévoyait pas de ressources supplémentaires au titre des activités de médiation du Département des affaires politiques. **Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général**

devrait étudier toutes les possibilités de financement pour l'exécution des activités de médiation de l'Organisation, conformément à la résolution de l'Assemblée générale.

Gestion des connaissances à l'appui des missions politiques spéciales

54. Quant à la gestion des connaissances à l'appui des missions politiques spéciales (A/70/348, par. 29 à 35), le Secrétaire général déclare que l'objectif principal du Département des affaires politiques à cet égard est d'aider le personnel, au Siège et sur le terrain, à produire des connaissances et à les mettre en commun, les conserver et les utiliser, de façon systématique. Le Département s'est lancé dans plusieurs études détaillées des enseignements tirés de l'expérience, axées sur l'amélioration des modes de mise en place, de reconfiguration et de retrait des missions politiques spéciales. Ainsi, en avril 2015, le Département, en collaboration étroite avec le Département de l'appui aux missions, a procédé à une étude des enseignements tirés du lancement de la MENUUB. Il est à espérer que les résultats de cet exercice pourront être utilisés pour le lancement d'autres missions. **Le Comité consultatif répète qu'il est d'avis qu'il devrait être tenu compte de ces enseignements lors de la planification des missions politiques spéciales à venir (voir A/69/628, par. 41).**

55. En outre, il est indiqué dans le rapport que, conscient du fait qu'il importe de munir son personnel des compétences nécessaires pour exécuter les mandats de plus en plus complexes et difficiles des missions politiques spéciales, le Département des affaires politiques, en collaboration avec le Département de l'appui aux missions et celui des opérations de maintien de la paix, passe actuellement en revue les besoins de formation du personnel qu'il s'apprête à envoyer dans les missions, en tenant compte de la formation préalable au déploiement du personnel civil dispensée par le Centre de services mondial de l'ONU à Brindisi (A/70/348, par. 34). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires politiques était en train de procéder à une évaluation des besoins de formation dans l'ensemble de ses services, dont les conclusions serviraient de point de départ à sa stratégie de formation pour 2016-2017. La stratégie actuelle devait porter sur la période 2013-2014, mais elle a été conservée en 2015, avec quelques légères modifications, aux fins de l'harmonisation avec le cycle budgétaire. L'évaluation portera sur les besoins en formation au Siège et sur le terrain, notamment en matière de formation initiale et de formation préalable au déploiement, et tiendra compte des stages de formation déjà offerts. **Le Comité consultatif attend avec intérêt les résultats de cette évaluation qui devrait être achevée avant l'établissement du prochain projet de budget.**

Bureau d'appui commun de Koweït

56. Le Comité consultatif a examiné la question de l'analyse complète des coûts et des avantages afférents au Bureau d'appui commun de Koweït au cours des dernières années (A/69/628, par. 56; A/68/7/Add.10, par. 3). Il rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 68/247 A, a souscrit à la recommandation qu'il a faite au Secrétaire général de présenter une analyse complète des coûts et des avantages du Bureau d'appui dans les prévisions budgétaires des missions politiques spéciales pour 2015, recommandation à laquelle il n'a pas été pleinement donné suite (A/69/628, par. 56). Dans son projet de budget pour 2016, le Secrétaire général

présente un résumé des informations figurant aux paragraphes 50 à 52 de son rapport principal (A/70/348).

57. Le Secrétaire général indique que la création du Bureau d'appui commun de Koweït a permis à l'Organisation de réaliser des économies durables en frais de personnel étant donné que, pour le même effectif, les traitements et les dépenses communes de personnel sont moins élevés au Koweït qu'en Afghanistan ou en Iraq, principalement parce que la prime de sujétion y est moins élevée et que ce lieu d'affectation ne donne pas droit au congé de détente et à la prime de danger. L'Organisation réalise ces économies, de l'ordre de 2,35 millions de dollars par an, de façon récurrente depuis 2013. Pour l'année 2015, le Bureau d'appui commun de Koweït prévoyait de diminuer encore d'environ 1,6 million de dollars le montant total de ses dépenses par rapport au budget approuvé de 2014, notamment en réduisant de 12 % son effectif qui devait passer de 87 postes en 2014 à 76 postes en 2015 (soit 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 8 SM en moins). Le montant estimatif des dépenses de fonctionnement du Bureau d'appui s'élève à 7,8 millions de dollars pour l'année 2015. Le Comité a demandé à ce que lui soient communiqués les tableaux 3 et 4 ci-dessous. Il note toutefois que, pour l'année 2016, le Secrétaire général propose le retour des fonctions de planification et de budget de la MANUA de Koweït à Kaboul et la réinstallation de la majorité des fonctions d'appui de la MANUI du Koweït en Iraq (A/70/7/Add.14, par. 22 à 26; A/70/7/Add.15, par. 27).

58. Le Comité consultatif a contesté le bien-fondé des transferts à répétition entre l'Afghanistan, l'Iraq et le Koweït qui ont eu lieu pendant une période relativement courte, pour lesquels différentes raisons ont été invoquées et qui ont tous eu des incidences financières. À cet égard, il rappelle les préoccupations qu'il a déjà exprimées concernant le manque de clarté de la structure, des fonctions et des capacités des Bureaux d'appui de la MANUA et de la MANUI au Koweït et du Bureau d'appui commun de Koweït (A/70/7/Add.14, par. 23 et 25). Il prend note des informations fournies par le Secrétaire général concernant les coûts et les avantages du Bureau d'appui commun de Koweït depuis sa création. Étant d'avis qu'une vérification et un examen indépendants de l'ensemble des coûts et avantages, à la fois qualitatifs et quantitatifs, du Bureau d'appui seraient utiles, il compte demander au Comité des commissaires aux comptes d'y procéder.

Tableau 3
**Coûts et avantages constatés et économies réalisées
 pendant la période 2013-2015**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Économies ou avantages par lieu d'affectation</i>	<i>Année</i>			Total cumulé
	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	
Réduction des coûts : montant inférieur des indemnités au Koweït	2 350	2 350	1 700	6 400
Réduction des coûts : réductions des effectifs	–	–	1 475	1 475
Réduction des coûts : baisse des dépenses opérationnelles	–	–	125	125
Total	2 350	2 350	3 300	8 000

Tableau 4
Coûts afférents au Bureau d'appui commun de Koweït (2013-2015)

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Coûts</i>	<i>Exercice budgétaire</i>			<i>Baisse des dépenses prévues en 2015, par rapport aux crédits ouverts pour 2014</i>
	<i>2013</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	
Dépenses de personnel	8 280	8 280	6 805	(1 475)
Dépenses opérationnelles	1 100	1 100	975	(125)
Total	9 380	9 380	7 780	(1 600)

59. Le Secrétaire général indique en outre dans son rapport que le nombre de clients du Bureau d'appui a augmenté puisque celui-ci fournit des services de gestion des ressources humaines et des opérations financières au Bureau de l'Envoyé spécial pour le Yémen, au Groupe d'experts sur le Yémen et au Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Ayant demandé des précisions sur les conséquences pour le Bureau d'appui de la fourniture de services au Centre régional, le Comité consultatif a été informé que, depuis novembre 2012, le Bureau d'appui avait assisté le Centre régional dans la gestion des transactions (aide limitée au traitement des transactions financières et à l'établissement des états financiers), dans le cadre d'un transfert de services qui étaient auparavant assurés par la MANUI en raison de l'insuffisance des capacités du Centre régional en la matière. En juillet 2014, le Bureau d'appui s'est également vu confier le mandat de fournir certains services d'administration du personnel au Centre régional. Ces services, dont le coût est estimé à l'équivalent de 10 % du coût d'un poste de fonctionnaire à plein temps, peuvent aisément être assurés par les capacités du Bureau d'appui consacrées à la MANUA et à la MANUI.

60. Le Comité consultatif a également été informé, à sa demande, que le Bureau d'appui évaluerait ses besoins en effectifs, au cours du premier semestre de 2016, à la suite de la mise en service d'Umoja. Si de nouvelles modifications devaient être

apportées au tableau d'effectifs, elles seraient présentées dans le cadre des projets de budget pour 2017 des missions clientes du Bureau d'appui. **Le Comité compte que le Secrétaire général rendra compte, dans le projet de budget pour l'année 2017, des résultats de l'évaluation des besoins en effectifs du Bureau d'appui qui sera menée pendant le premier semestre de 2016.**

61. Ayant demandé des précisions sur les incidences de l'élaboration du dispositif de prestation de services centralisée pour l'ensemble du Secrétariat, le Comité a été informé que le Département de l'appui aux missions était fermement résolu à collaborer avec le Département de la gestion pour faire en sorte que le dispositif fasse fond sur les enseignements tirés de la fourniture de services d'appui partagés aux missions et intègre, si opportunes, les modalités de service déjà existantes, y compris celles du Bureau d'appui.

Lieux d'affectation des chefs de mission

62. Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre du projet de budget pour 2015 au titre des missions politiques spéciales, il a fait des observations et des recommandations concernant les transferts de chefs de mission dans d'autres lieux d'affectation qui étaient liés à des préférences personnelles et avaient, dans certains cas, des incidences financières pour l'Organisation (voir A/69/628, par. 63 à 66). Il a formulé d'autres observations à cet égard lorsqu'il a examiné les prévisions de dépenses pour 2016 relatives aux Bureaux des Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et pour la Syrie (A/70/7/Add.11, par. 18 à 23).

63. **Le Comité consultatif rappelle que, par principe, les lieux d'affectation des chefs des bureaux devraient être choisis sur la base de la mise en œuvre des mandats de la manière la plus efficace et efficiente possible, et dans l'intérêt de l'Organisation. Même si les envoyés et conseillers spéciaux engagés en vertu d'un contrat-cadre sont susceptibles d'avoir d'autres obligations et, de ce fait, ne pas pouvoir être présents à plein temps auprès des missions, les hauts représentants qui travaillent à plein temps pour l'Organisation devraient, d'une manière générale, se trouver avec les missions qu'ils dirigent (A/69/628, par. 66).**

64. **En outre, le Comité consultatif continue de considérer que, du fait que les missions politiques spéciales varient considérablement selon leur mandat, leur taille, les conditions dans lesquelles elles mènent leurs activités et la situation sur le terrain, les critères permettant de déterminer où se trouve une mission devraient tenir compte de tous ces facteurs afin de permettre à chaque mission de s'acquitter de son mandat avec la plus grande efficacité et efficience. Il est par conséquent d'avis que, d'une manière générale, les missions devraient être situées dans les pays concernés par leur mandat ou à proximité (ibid., par. 65).**

Locaux mis à disposition par les pays d'accueil

65. À l'examen du projet de budget pour le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, le Comité consultatif note que le gouvernement du pays hôte fournit gratuitement des locaux et des équipements collectifs à la mission (A/70/348/Add.3, par. 144). S'étant renseigné, il a appris que le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et la Commission mixte Cameroun-Nigéria

utilisaient également des locaux mis gratuitement à leur disposition par le gouvernement du pays hôte, et que la MANUA et la MANUI étaient exemptées de frais de décollage, d'atterrissage et de stationnement pour leurs aéronefs, en plus de bénéficier de locaux à titre gracieux. **Le Comité compte qu'à l'avenir ce type d'information figurera dans les rapports du Secrétaire général.**

V. Recommandations sur lesquelles l'Assemblée générale est invitée à se prononcer

66. S'agissant des mesures que le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à prendre au paragraphe 74 de son rapport (A/70/348), le Comité consultatif recommande que :

a) Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées plus haut, ainsi que dans ses rapports (A/70/7/Add.11 à 16), l'Assemblée approuve les budgets des 35 missions politiques spéciales énumérées au tableau 6 dudit rapport pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2016. Il demande en outre que le montant révisé du budget soit porté à la connaissance de l'Assemblée au moment où celle-ci examinera les projets du Secrétaire général;

b) L'Assemblée approuve le prélèvement du montant révisé visé à l'alinéa a) ci-dessus sur le crédit prévu pour les missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.